

Focus sur l'interprétariat téléphonique

Vous êtes un professionnel de santé libéral (selon CSP) exerçant dans le Grand Est ?
Vous avez déjà été confronté à la barrière de la langue avec un patient ?
Ce dispositif est fait pour vous.



Durant la période estivale, vous pourriez être amené à prendre en soin des touristes ne parlant pas le français. N'attendez plus, et demandez votre code permanent et unique dès à présent.



Financé par l'ARS Grand Est et sur délégation de CODAGE, l'interprétariat téléphonique est un service qui vous est réservé.

Disponible en 185 langues, 24h/24 et 7j/7
Interprète accessible en moins de 2 minutes
Gratuit pour le professionnel et pour le patient

Pour que la barrière de la langue ne soit pas un frein à l'accès aux soins

Des avantages pour le professionnel et le patient :

- ✓ Faciliter l'intégration des patients allophones dans le système de santé
- ✓ Permettre d'établir une communication tant linguistique que culturelle
- ✓ Être sûr de la fiabilité des informations partagées
- ✓ Optimiser le parcours de santé coordonné

Flashez pour obtenir votre code d'accès personnel,
ou écrivez à codage.interpretariat@gmail.com



Témoignages :

« Les patients avec qui j'ai utilisé les traducteurs ont tous été agréablement surpris, en particulier les Afghans avec la proposition de deux dialectes, et les Ukrainiens qui ont souligné un bon accent. Un énorme plus pour une prise en charge médicale [...] »

« Même sans patient allophone dans ma patientèle, je peux être amenée à en prendre en charge un jour, et le dispositif à disposition est rassurant ».



96% des utilisateurs se disent satisfaits ou très satisfaits
100% des répondants recommanderaient le recours à l'interprétariat à un confrère

(Enquête ISM interprétariat / CODAGE septembre/octobre 2023)



Depuis le 01 juillet, vous pouvez nous appeler au 0 367 300 367
du lundi au vendredi en continu de 8h30 à 18h

Écrivez-nous par mail à contact@dac.alsace
ou via le formulaire de contact sur notre site www.dac.alsace